

POUR COMPRENDRE  
SUR QUOI ON VOTE:  
**OUVRE CETTE  
BROCHURE**

National



**easyvote**

VOTATIONS DU  
**5 JUIN 2016**

# Impressum

## Rédaction

Alexandra Molinaro (Responsable), Alexandra Huber, Catia Brunnenmeister, Dominic Hauser, Elena Lorenzo, Josua Brühwiler, Julia Emmert, Livia Ramseier, Manuel Knechtli, Marlen Hämmerli, Michèle Bächli, Nadja Ackermann, Till Haechler, Zoë Maire

## Mise en page

Clara Sollberger, Isabelle Lindner

## Correction

textocreativ Textocreativ

## Impression

 Jordi AG – das Medienhaus

## Contact

easyvote  
info@easyvote.ch  
031 384 08 09

## Tirage

86 700

## Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son projet easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).



**DSJ FSPJ FSPG**

Dachverband Schweizer Jugendparlamente  
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes  
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani

Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ

## Avec le soutien de



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral des assurances sociales OFAS

## Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

## Les parlements de jeunes qui participent

Jugendparlament Aargau, Jugendrat Baselland, Jugendrat Stadt Bern, Jugendparlament Biel, Jugendparlament Stadt Chur, Jugendrat Escholzmatt, Jugendparlament Region Fraubrunnen, Parlament des Jeunes Genevois, Consiglio Cantonale dei Giovani, Commission des Jeunes du canton de Vaud, Jugendparlament Kôniz, Jugendparlament Kanton Luzern, Jugendparlament Stadt Luzern, Jugendrat Rothenburg, Jugendparlament Kanton Schwyz, Jugendparlament Schaffhausen, Jugendparlament Wauwil, Jugendrat Wohlten, Jugendrat Worb

## Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

## Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ.

Il est possible de se désabonner de la brochure en renseigner le formulaire sur [www.easyvote.ch/](http://www.easyvote.ch/) desabonner.

## CHER LECTEUR, CHÈRE LECTRICE

Pour les votations du 5 juin 2016, 5 sujets nationaux captivants t'attendent maintenant ! As-tu lu des articles dans les journaux, as-tu entendu parler des sujets en votation à la télévision ou à la radio, mais cependant tu ne sais pas encore tout à fait de quoi s'agit-il précisément ? Les abréviations telles que RBI ou DPI ne te disent toujours rien ?

Pas de problème ! Avec environ 60 bénévoles, nous avons tout donné, pour que tu puisses t'informer d'une façon compréhensible et neutre. Grâce à une double page tu peux ainsi t'informer sur chaque sujet, une : Qu'est-ce qui changerait ? Quel est la situation actuelle ? Quels sont les arguments pour et contre ?

Je te souhaite beaucoup de plaisir dans la lecture et dans l'acte de voter.

Tu ne sais pas pourquoi as-tu reçu la brochure easyvote ? Remercie ta commune ! Elle t'offre la brochure.

Zoë Maire (responsable de rédaction) et le team easyvote

Pas de temps pour lire ? Va sur [www.easyvote.ch/votations](http://www.easyvote.ch/votations) !

Pour chaque sujet, nous avons produit un clip qui t'explique en seulement 3 minutes de quoi il s'agit.

### Sommaire

<i>Service public</i> .....	4
<i>Revenu de base inconditionnel</i> .....	6
<i>Financement des transports</i> .....	8
<i>Diagnostic préimplémentaire</i> .....	10
<i>Loi sur l'asile</i> .....	12

# Service public

VOTATION FÉDÉRALE

## SITUATION ACTUELLE

En Suisse, il existe des prestations de base, en particulier dans les domaines des transports publics, de la poste et de la télécommunication. Ces prestations sont également appelées « service public ». Une partie des prestations de base est prise en charge par les entreprises liées à la Confédération.

Les entreprises liées à la Confédération, telles que la Poste, Swisscom ou les CFF, sont autonomes et détenues totalement ou majoritairement par la Confédération. Elle les surveille dans le domaine des prestations de base et leur impose certaines règles concernant les prestations à fournir.

La Confédération demande par exemple à Swisscom de fournir un raccordement téléphonique et un accès Internet à tous les ménages en Suisse. Swisscom a tout de même la possibilité de proposer des prestations qui ne sont pas liées aux prestations de base.

## QU'EST-CE QUI CHANGERAIT ?

L'initiative souhaite entre autres que la Confédération et les entreprises qui lui sont liées ne visent pas de but lucratif dans le domaine des prestations de base. Si elles réalisent tout de même des bénéfices, l'argent doit rester dans l'entreprise. Les entreprises liées à la Confédération ne sont donc plus autorisées à verser les bénéfices aux actionnaires, et la Confédération n'a plus le droit de les utiliser pour d'autres activités.

En outre, les entreprises liées à la Confédération ne sont plus autorisées à payer à leurs collaborateurs des salaires plus élevés que ceux de l'administration fédérale. Les entreprises liées à la Confédération doivent également séparer les prestations de base des autres prestations dans la présentation des comptes.

## OBJECTIF

Dans le domaine des prestations de base, de nouvelles règles doivent s'appliquer pour la Confédération et les entreprises qui lui sont liées.



### ARGUMENTS DES PARTISANS

- Les entreprises liées à la Confédération réalisent des bénéfices élevés. Pourtant, les prix augmentent pour les clients. L'initiative vise à améliorer cette situation.
- Les prestations de base sont là pour la population suisse. Grâce à l'initiative, elle a enfin la possibilité de s'exprimer sur les règles à appliquer.
- Les dirigeants des entreprises liées à la Confédération reçoivent des salaires beaucoup trop élevés. À l'avenir, ils ne pourront plus gagner davantage que les conseillers fédéraux.



### ARGUMENTS DES OPPOSANTS

- Les prestations de base sont déjà de très bonne qualité aujourd'hui. L'initiative n'est donc pas utile et pourrait même affaiblir les prestations de base.
- L'initiative restreint trop fortement la liberté des entreprises liées à la Confédération. Elle les rend moins intéressantes que les entreprises privées.
- Jusqu'à aujourd'hui, une partie des bénéfices effectués par les entreprises liées à la Confédération était distribuée à la Confédération en sa qualité d'actionnaire. Cet argent va manquer.

**CONSEIL NATIONAL :** contre (0 oui, 196 non, 0 abstention)

**CONSEIL DES ETATS :** contre (0 oui, 43 non, 0 abstention)

**CONSEIL FÉDÉRAL :** contre

# Revenu de base

VOTATION FÉDÉRALE

## SITUATION ACTUELLE

En Suisse, chacun doit en principe subvenir soi-même à ses besoins. Lorsqu'une personne n'a pas assez d'argent pour vivre, l'État intervient. Si une personne perd son emploi, elle reçoit de l'argent par exemple de l'assurance-chômage.

## QU'EST-CE QUI CHANGERAIT ?

Si l'initiative était acceptée, tous les habitants suisses recevraient une somme d'argent (revenu de base). Ce revenu de base ne dépend d'aucune condition. Le salaire gagné ou la fortune possédée n'ont pas non plus d'importance.

La somme de ce revenu de base n'est pas définie par l'initiative. Les auteurs de l'initiative proposent un revenu de 2500 francs par mois pour les adultes et de 625 francs pour les enfants et adolescents. Si l'initiative est acceptée, le moyen de financement de ce revenu de base devra être déterminé par le Parlement et, le cas échéant, par le peuple. Une partie de l'argent employé jusqu'à présent pour le soutien public, comme l'assurance-chômage, pourrait par exemple être utilisée. Les entreprises pourraient également prendre en charge une partie des coûts, puisqu'elles devraient verser des salaires plus bas à leurs employés.

Toutefois, la question de savoir si l'ensemble du revenu de base peut être financé reste controversée.

## OBJECTIF

Chaque habitant suisse doit recevoir de l'État un revenu de base inconditionnel.



### ARGUMENTS DES PARTISANS

- Le revenu de base permet à chacun de choisir le travail et le mode de vie qui lui conviennent.
- Le revenu de base est finançable, puisqu'il correspond à une partie du salaire actuel, et non à un revenu supplémentaire.
- Le revenu de base semble irréal. Toutefois, d'autres idées qui paraissaient d'abord impossibles sont aujourd'hui tout à fait normales, comme l'AVS.



### ARGUMENTS DES OPPOSANTS

- Pour les personnes gagnant un salaire inférieur ou égal au revenu de base, travailler n'aura plus aucun intérêt. Il en résulterait une perte de main-d'œuvre sur le marché du travail.
- L'introduction d'un revenu de base conduirait à un manque d'argent dans d'autres secteurs importants, comme la formation, l'agriculture ou les transports.
- Il n'existe aujourd'hui aucune expérience à propos du revenu de base. Son introduction présente donc un risque élevé.

**CONSEIL NATIONAL :** contre (19 oui, 157 non, 16 abstentions)

**CONSEIL DES ETATS :** contre (1 oui, 40 non, 3 abstentions)

**CONSEIL FÉDÉRAL :** contre

# Financement des transports

VOTATION FÉDÉRALE

## SITUATION ACTUELLE

Lorsque nous achetons du carburant, comme de l'essence ou du diesel, nous payons un impôt sur les huiles minérales. L'impôt sur les huiles minérales est déjà compris dans le prix du carburant. Les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales sont versées à la Confédération.

La moitié de ces recettes (environ 1.5 milliard de francs) est utilisée par la Confédération pour la circulation routière. Cet argent sert par exemple à construire et à entretenir les routes. Avec l'autre moitié des recettes, la Confédération finance d'autres tâches qui ne sont pas liées à la circulation routière.

## QU'EST-CE QUI CHANGERAIT ?

L'initiative souhaite que la totalité des recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales soit utilisée pour la circulation routière. La Confédération n'est donc plus autorisée à payer d'autres tâches avec ces recettes. Les recettes issues de l'impôt sur le carburant d'aviation font figure d'exceptions : elles sont versées au trafic aérien (environ 20 millions de francs).

### OBJECTIF

La totalité de l'argent obtenu par l'État avec l'impôt sur les huiles minérales doit être utilisée pour la circulation routière.





### ARGUMENTS DES PARTISANS

- La Suisse connaît des embouteillages tous les jours. Il est donc important que les routes soient développées. Pour atteindre cet objectif, il faut plus d'argent.
- Aujourd'hui déjà, les automobilistes paient beaucoup d'argent à l'État. Toutefois, seule une petite partie de cet argent est utilisée pour la circulation routière. Cette situation doit changer.
- La circulation routière représente la partie la plus importante de la circulation en Suisse. Il est donc important que ce secteur possède assez d'argent.



### ARGUMENTS DES OPPOSANTS

- Si la totalité des recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales était utilisée pour la circulation routière, l'argent manquerait, par exemple dans le domaine de la formation.
- L'initiative nuit aux transports publics. L'argent manque pour des projets importants. La population prendra en conséquence davantage la voiture et cela augmentera encore les embouteillages.
- Le Conseil fédéral a déjà proposé une meilleure solution au Parlement. Cette proposition permet également à la circulation routière d'obtenir plus d'argent.

**CONSEIL NATIONAL :** contre (66 oui, 123 non, 5 abstentions)

**CONSEIL DES ETATS :** contre (4 oui, 32 non, 9 abstentions)

**CONSEIL FÉDÉRAL :** contre

# Diagnostic préimplantatoire

VOTATION FÉDÉRALE

## SITUATION ACTUELLE

Une fécondation artificielle nécessite la fécondation d'un ovule en laboratoire. Ce procédé donne lieu à un embryon. Ce dernier est ensuite implanté dans l'utérus de la femme. Trois embryons maximum peuvent être développés lors d'une fécondation artificielle. Ces derniers doivent être implantés immédiatement dans l'utérus de la femme. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas être congelés en vue d'un traitement ultérieur.

En outre, il est interdit d'analyser les gènes des embryons avant leur implantation dans l'utérus de la femme. Cette analyse est appelée diagnostic préimplantatoire (DPI). L'embryon ne peut être analysé que pendant la grossesse. Toutefois, le corps électoral a approuvé en 2015 un article de la Constitution rendant possible à l'avenir le DPI. Pour mettre en œuvre cet article, le Parlement a modifié la loi. La révision de cette loi a fait l'objet d'une demande de référendum.

## QU'EST-CE QUI CHANGERAIT ?

Si la loi était approuvée, il serait possible dans deux cas d'analyser les gènes des embryons avant leur implantation dans l'utérus de la femme (DPI). Le premier cas concerne les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant par voie naturelle. Dans ce cas précis, l'embryon avec les meilleures chances de se développer peut être sélectionné via le DPI.

Le second cas concerne les couples porteurs d'une maladie héréditaire. Dans ce second cas, un embryon qui ne présente pas de maladie héréditaire peut être sélectionné via le DPI. L'utilisation du DPI pour choisir le sexe ou la couleur des yeux, par exemple, restera interdite. En outre, douze embryons pourront désormais être développés. Ces derniers ne devront pas être implantés immédiatement dans l'utérus de la femme.

Les embryons pourront donc être congelés et utilisés plus tard, si nécessaire. Avant de pouvoir effectuer un DPI, les couples devront être conseillés par un médecin. Enfin, les couples devront payer les frais du DPI eux-mêmes.

## POURQUOI VOTONS-NOUS À NOUVEAU SUR LE DPI ?

La conception d'une loi par le Parlement nécessite une base légale dans la Constitution. En juin 2015, une base légale de la Constitution sur la modification de la loi fédérale en matière de procréation médicalement assistée a été approuvée. Il est maintenant question de la loi concrète. Cette loi a fait l'objet d'une demande de référendum. C'est pour cette raison que nous votons à nouveau sur le thème du DPI.



## OBJECTIF

L'analyse d'embryons avant leur implantation dans l'utérus de la femme sera possible dans deux cas de fécondation artificielle.

### ARGUMENTS DES PARTISANS



- Le DPI permet de déceler les maladies héréditaires graves déjà avant la grossesse, et non plus pendant celle-ci.
- Le DPI est autorisé dans de nombreux pays européens. S'il reste interdit en Suisse, les couples se rendront à l'étranger.
- Le DPI n'est possible que dans deux cas bien définis. Les « bébés médicaments » resteront interdits.

### ARGUMENTS DES OPPOSANTS



- La sélection du « meilleur » embryon implique que seules les personnes en bonne santé ont le droit de vivre. Cette sélection est discriminatoire pour les personnes handicapées.
- Les études prouvent que même avec un DPI, les couples infertiles n'ont pas de meilleures chances d'avoir un enfant.
- Le Conseil fédéral a proposé à l'origine une loi composée de règles strictes. Néanmoins, la loi actuelle va trop loin. Elle doit donc être à nouveau remaniée.

**CONSEIL NATIONAL :** pour (123 oui, 66 non, 5 abstentions)

**CONSEIL DES ETATS :** pour (26 oui, 10 non, 9 abstentions)

**CONSEIL FÉDÉRAL :** pour

# Loi sur l'asile

## VOTATION FÉDÉRALE

### SITUATION ACTUELLE

En 2013, le corps électoral a accepté un essai pilote pour une nouvelle procédure d'asile. Ce dernier avait pour but d'accélérer les procédures d'asile parfois très longues. La nouvelle procédure d'asile a été testée à partir de 2014 dans un centre de la Confédération à Zurich.

Lors de l'essai pilote, les requérants d'asile ont eu connaissance des décisions plus rapidement et ont déposé moins de recours. Pour éviter que l'essai pilote n'expire en 2019, le Parlement a modifié la loi. À présent, la nouvelle procédure d'asile doit être introduite définitivement dans toute la Suisse. La modification de la loi a fait l'objet d'une demande de référendum. C'est pour cette raison que nous votons sur ce projet.

### QU'EST-CE QUI CHANGERAIT ?

Si le projet était accepté, la majorité des requérants d'asile seraient hébergés dans un centre de la Confédération durant la période de la procédure d'asile. En principe, ils ne sont plus répar-

tis dans les cantons comme aujourd'hui. Dans les centres de la Confédération, toutes les personnes impliquées par les procédures d'asile sont rassemblées sous un même toit (par exemple les personnes chargées de l'interrogation, les rédacteurs des procès-verbaux, les traducteurs et les représentants juridiques).

Pour permettre la construction des centres de la Confédération, les procédures d'autorisation de construction sont simplifiées et coordonnées de manière centrale par la Confédération. Les cantons et les communes concernés sont impliqués et peuvent exprimer leur opinion. Ils peuvent également s'opposer à la construction d'un centre de la Confédération en déposant un recours.

Les requérants d'asile bénéficient en outre d'une représentation juridique gratuite. Les représentants juridiques conseillent les requérants d'asile sur toutes les questions juridiques en rapport avec la procédure d'asile.

### REQUÉRANTS D'ASILE ET RÉFUGIÉS

Un **requérant d'asile** est une personne provenant de l'étranger, qui se rend en Suisse pour demander une protection. Pour cela, elle a déposé une demande d'asile. La procédure d'asile vise à contrôler si la personne peut être considérée comme réfugiée et si elle peut rester ou non en Suisse. Selon le droit suisse un **réfugié** est une personne susceptible d'être blessée physiquement ou moralement ou d'être en danger de mort en raison de son origine ethnique, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou encore de ses opinions politiques.



## OBJECTIF

Les procédures d'asile doivent être accélérées. Pour ce faire, la Confédération doit effectuer la majorité des procédures dans des centres de la Confédération. De plus, ces procédures doivent être achevées dans un délai maximal de 140 jours.

### ARGUMENTS DES PARTISANS



- L'accélération des procédures d'asile permet d'une part une baisse des coûts, d'autre part, les requérants d'asile apprennent plus rapidement s'ils peuvent rester ou non en Suisse.
- Grâce aux explications des représentants juridiques, les requérants d'asile comprennent les décisions négatives et les acceptent mieux. Ainsi, le nombre de recours est réduit.
- Les cantons sont déchargés de la tâche d'héberger les requérants d'asile, puisque la Confédération s'en occupe.



### ARGUMENTS DES OPPOSANTS

- La gratuité des représentants juridiques (avocats gratuits) pour les requérants d'asile conduit à de nombreux recours et à une nouvelle augmentation des coûts.
- Pour construire les centres, la Confédération peut déposséder les communes et les particuliers de leurs terrains ou de leurs bâtiments.
- La nouvelle loi augmente l'attractivité de la Suisse pour les requérants d'asile. En conséquence, un plus grand nombre de personnes viendront en Suisse et y resteront.

**CONSEIL NATIONAL :** pour (138 oui, 55 non, 1 abstention)

**CONSEIL DES ETATS :** pour (35 oui, 5 non, 3 abstentions)

**CONSEIL FÉDÉRAL :** pour



## 1. Nous avons besoin de toi !

As-tu envie de contribuer à la production d'une brochure easyvote ? Voudrais-tu découvrir et vivre ce qui se passe derrière les coulisses lors de sa création? Rien de plus simple ! Afin de faire partie d'une équipe cantonale, remplis le formulaire d'annonce sur <https://www.easyvote.ch/fr/information/team/participer/>.

**PARTICIPE**

**À EASYVOTE**



## 2. Comité de neutralité

Dans un groupe de trois jeunes, tu vérifies via Skype le contenu et la neutralité politique des textes rédigés.



## 3. Simplicité

À la fin de la production tu relis les textes et vérifies s'ils ne contiennent pas de phrases incompréhensibles ou de mots compliqués.



**easyvote**

Seilerstrasse 9  
3011 Bern  
info@easyvote.ch

**ClimatePartner<sup>o</sup>**  
**climatiquement neutre**

Impression | ID: 53458-1604-1042

[www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch)

